



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

| | |
|--|---|
| <p>Direction Générale de l'Administration Sous Direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales</p> <p>Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Dossier suivi par : Erick BRUDERMANN erick.brudermann@agriculture.gouv.fr Tél : 01.49.55.47.28 Fax : 01.49.55.80.59</p> | <p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/SDDPRS/N2004-1097</p> <p>Date : 09 MARS 2004</p> |
|--|---|

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 17 mai 2004 .

Objet : Asma nationale – Séjours sportifs subventionnés - été 2004

Résumé : La présente note de service présente les activités proposées par l'Asma nationale, secteur "sport". (séjours sportifs subventionnés en juillet et août.2004).

Les demandes d'inscription doivent être transmises à :
ASMA Nationale - secteur « sport»- 8, rue du Helder - 75009 PARIS.

Le Sous-Directeur du Développement
Professionnel et des Relations Sociales

Philippe de CHAZEUX

MOTS-CLES : Asma/Sports/Séjours sportifs/Activités/2004

| Destinataires |
|---|
| Administration centrale Services déconcentrés Établissements d'enseignements publics HARAS, AFSSA, CEMAGREF, CNASEA, DIREN, IFN, CRPF Présidents d' ASMA départementales Retraités Correspondants sociaux Syndicats |

Asma - Secteur « sport »

Permanent technique : Erick BRUDERMANN

Tél : 01 49 55 47 28 Fax : 01 49 55 74 41 Mèl : Erick BRUDERMANN@agriculture.gouv.fr

SEJOURS SPORTIFS 2004 :

Mégève chalet de l'Asma (Haute-Savoie) :
parapente : initiation et perfectionnement
randonnée : vers les sommets
tour du Mont-Blanc
tour des aiguilles rouges
via ferrata

Parc du Haut-Jura (Doubs et Jura) :
randonnée familiale avec des ânes de bât

Les séjours sportifs décrits dans cette note sont subventionnés en fonction du quotient familial. Les inscriptions se font obligatoirement par écrit auprès de l'ASMA Nationale.

Le DOSSIER COMPLET comprend :

- ✓ le bulletin d'inscription
- ✓ la copie de l'avis d'imposition (les 4 pages) ou de non imposition sur les revenus 2002 (ou les deux avis d'imposition en cas de concubinage) ou, pour les retraités, la copie de l'arrêté de cessation de fonctions
- ✓ un bulletin de salaire récent
- ✓ un chèque d'arrhes

Ce dossier est à envoyer avant le 17 mai 2004 à :

Asma nationale secteur « sport » 8, rue du Helder 75009 PARIS

Le prix payé par le participant est égal au prix initial déduit de la subvention. Cette subvention est calculée en fonction du quotient familial (voir tableau).

La subvention au QF sus mentionnée est réservée aux personnels du Ministère de l'Agriculture et des organismes ayant passé une convention avec l'Asma, ainsi qu'à leur conjoint, concubin et enfants à charge. Cependant, d'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux séjours mais sans qu'il leur soit attribué de subvention.

Les chèques vacances sont utilisables comme moyen de paiement. Les transmettre par lettre recommandée.

Le responsable du secteur
« sport »

P.O. La Vice Présidente
de l'Asma nationale

Alain Fargeot

Fabienne Lucas

Megève Haute-Savoie chalet de l'Asma

De renommée internationale, Megève reste un village traditionnel. Le chalet de l'Asma, situé à 1754 m d'altitude domine la vallée avec une vue imprenable sur le Mont-Blanc.

Le chalet est situé à 100 m d'une aire de décollage des parapentes.

Parapente initiation 11 au 18 juillet 2004

✓ Votre semaine programme type :

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--|--------------------------------------|---------------------------|--|-------------|-------------|-----------------------------------|--------------------|
| Arrivée à partir de 15 h, Présentation de la semaine pot d'accueil | Premiers essais sur une petite pente | Répétitions des manœuvres | Décollage et atterrissages Petits vols | Grands vols | Grands vols | Journée libre, visite de Mégève.. | 10 h fin du séjour |

Ce stage est organisé sous la conduite de moniteurs brevetés.

Vous devez obligatoirement fournir un certificat médical de moins de trois mois de non contre indication à la pratique du parapente.

En cas de mauvaises conditions de vol d'autres activités pourront être proposées.

Les enfants de 16 ans et plus, accompagnés d'un parent, peuvent participer à cette activité.

Tarif : 630 € moins la subvention ASMA au QF (voir fiche jointe) par personne en pension complète.

Pour ce séjour vous pouvez être accompagné par des personnes en séjour libre sans activités, vous pouvez également effectuer une semaine en séjour libre avant ou après votre séjour sportif, nous contacter.

- ✓ Animations : soirée dansante, fondue ,diapos ,pétanque, ping-pong...
- ✓ Hébergement : le chalet dispose de 13 chambres de 2 à 5 lits (draps non fournis)
- ✓ Arrivée : dimanche à partir de 15 h Départ : 9 h le dimanche suivant
- ✓ SNCF : TGV gare de Sallanches, autocar jusqu'à Mégève puis téléphérique de Rochebrune pour accéder au chalet de l'ASMA (dernière benne à 17h30)
- ✓ Adresse : Asma chalet de Rochebrune, 74120 Megève

Megève Haute-Savoie chalet de l'Asma

De renommée internationale, Megève reste un village traditionnel. Le chalet de l'Asma, situé à 1754 m d'altitude domine la vallée avec une vue imprenable sur le Mont-Blanc.

Le chalet est situé à 100 m d'une aire de décollage des parapentes.

Parapente grands vols 22 au 29 août 2004

✓ Votre semaine programme type :

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------------|-------------------|
| Arrivée à partir de 15 h, Présentation de la semaine pot d'accueil | Savoir si on sait toujours faire | Grands vols | Grands vols | Grands vols | Grands vols | Journée libre, visite de Megève... | 9 h fin du séjour |

Niveau requis : personne ayant déjà effectué un stage d'initiation (niveau orange FFVL).

Vous devez obligatoirement fournir un certificat médical de moins de trois mois de non contre indication à la pratique du parapente.

Ce stage est organisé sous la conduite de moniteurs brevetés.

En cas de mauvaises conditions de vol d'autres activités pourront être proposées.

Les enfants de 16 ans et plus, accompagnés d'un parent, peuvent participer à cette activité.

Tarif : 680 € moins la subvention ASMA au QF (voir fiche jointe) par personne en pension complète.

Pour ce séjour vous pouvez être accompagné par des personnes en séjour libre sans activités, vous pouvez également effectuer une semaine en séjour libre avant ou après votre séjour sportif, nous contacter.

- ✓ Animations : soirée dansante, fondue, diapos, pétanque, ping-pong...
- ✓ Hébergement : le chalet dispose de 13 chambres de 2 à 5 lits (draps non fournis)
- ✓ Arrivée : dimanche à partir de 15 h Départ : 9 h le dimanche suivant
- ✓ SNCF : TGV gare de Sallanches, autocar jusqu'à Megève puis téléphérique de Rochebrune pour accéder au chalet de l'Asma (dernière benne à 17h30)
- ✓ Adresse : Asma chalet de Rochebrune, 74120 Megève

Megève Haute-Savoie chalet de l'Asma

Via ferrata 11 au 18 juillet et 22 au 29 août 2004

Via ferrata (voies ferrés) faciles et accessibles cette activité apparue en France au début des années 90, permet de gravir une paroi entièrement sécurisée, sans avoir recours aux techniques de l'escalade, vous serez équipé d'un casque et d'un baudrier et encadré par un guide de haute montagne (5, 6 personnes par groupe).

✓ Votre semaine programme type :

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi et | Jeudi | vendredi | Samedi | Dimanche |
|---|---|------------------------------|---|---|-------------------------|------------------------------------|-------------------|
| Arrivée à partir de 15 h, en soirée pot d'accueil | Présentation du matériel, sécurité. Via ferrata des Aravis | Via ferrata Du roc des vents | Balcon de la mer de glace Nuit en refuge | Suite de la via ferrata et retour Vers Megève | Via ferrata Du Jalouvre | Journée libre, visite de Megève... | 9 h fin du séjour |

Des modifications de programme sont possibles selon la météo.

Niveau : vous avez déjà fait sans problème des randonnées, vous pouvez marcher sans peine 5 à 6h.

Cette randonnée est organisée sous la conduite d'un guide de haute montagne.

Les enfants de 16 ans et plus, accompagnés d'un parent, peuvent participer à cette activité.

Tarif : 518 € moins la subvention ASMA calculée selon le QF (voir fiche jointe), par personne en pension complète (repas du dimanche soir au petit déjeuner du dimanche suivant), y compris encadrement, matériel : baudrier casque crampons ,nuit et repas en refuge.

Pour ce séjour vous pouvez être accompagné par des personnes en séjour libre sans activités, vous pouvez également effectuer une semaine en séjour libre avant ou après votre séjour sportif, nous contacter.

- ✓ Animations soirées : dansante, fondue, diapos, pétanque, ping-pong...
- ✓ Hébergement : le chalet dispose de 13 chambres de 2 à 5 lits (draps non fournis)
- ✓ Arrivée : dimanche à partir de 15 h Départ : 9 h le dimanche suivant
- ✓ SNCF : TGV gare de Sallanches, autocar jusqu'à Megève puis téléphérique de Rochebrune pour accéder au chalet de l'Asma (dernière benne à 17h30)
- ✓ Adresse : Asma chalet de Rochebrune 74120 Megève

Megève Haute-Savoie chalet de l'Asma

De renommée internationale, Megève reste un village traditionnel. Le chalet de l'Asma, situé à 1754 m d'altitude domine la vallée avec une vue imprenable sur le massif du Mont-Blanc. Vous randonnerez vers les sommets des Aravis, des Aiguilles Rouges et du pays de Megève.

Randonnée vers les sommets 4 au 11 juillet 2004

✓ Votre semaine programme type :

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|---|--|---------------------|---------------------------------|----------------|--------------------|---------------------------------|-------------------|
| Arrivée à partir de 15 h, en soirée pot d'accueil | Le Mont Joly point culminant de Megève | Tête sud des Jovets | Rando de 2 jours nuit en refuge | Le Buet 3098 m | Pointe de Pormenaz | Journée libre, visite de Mégève | 9 h fin du séjour |

Des modifications de programme sont possibles selon la météo.

Niveau : vous avez déjà fait sans problème des randonnées, vous pouvez marcher sans peine 5 à 6h avec des dénivelés de 300m à l'heure sur des distances supérieures à 15km
 Cette randonnée est organisée sous la conduite d'un accompagnateur de montagne breveté.
 Les enfants de 16 ans et plus, accompagnés d'un parent, peuvent participer à cette activité.

Tarif : 311 € moins la subvention ASMA calculée selon le QF (voir fiche jointe), par personne en pension complète (repas du dimanche soir au petit déjeuner du dimanche suivant), y compris encadrement, nuit et repas en refuge.

Pour ce séjour vous pouvez être accompagné par des personnes en séjour libre sans activités, vous pouvez également effectuer une semaine en séjour libre avant ou après votre séjour sportif, nous contacter.

- ✓ Animations : soirée dansante, fondue, diapos, pétanque, ping-pong...
- ✓ Hébergement : le chalet dispose de 13 chambres de 2 à 5 lits (draps non fournis)
- ✓ Arrivée : dimanche à partir de 15 h Départ : 9 h le dimanche suivant
- ✓ SNCF : TGV gare de Sallanches, autocar jusqu'à Mégève puis téléphérique de Rochebrune pour accéder au chalet de l'Asma (dernière benne à 17h30)
- ✓ Adresse : Asma chalet de Rochebrune 74120 Megève

Megève Haute-Savoie chalet de l'Asma

Une grande classique, incontournable ! Vous découvrirez 3 pays différents (France, Italie, Suisse). De cols en vallons, vous aurez sous les yeux les plus beaux glaciers et sommets des Alpes au départ du chalet de l'Asma de Megève.

Randonnée tour du Mont-Blanc 4 au 11 juillet 2004

✓ Votre semaine programme type :

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi | dimanche |
|--|--|--------------------------------|---|--|---|---|-------------------|
| Arrivée à partir de 15 h, Préparation des sacs | Départ de Megève Refuge de la Balme | La Balme Refuge des Mottets | Les Mottets Italie Refuge du col Chécroui | Grosse journée Refuge du col Chécroui Refuge Elèna +1750m - 1050m | Refuge Elèna Champex +1050m -1500m | Champex Col de Balme Train pour St Gervais Retour Megève | 9 h fin du séjour |
| pot d'accueil | dénivelée : +1000m -900m | +1050m -900m | +800m -700m | | | | |

Des modifications de programme sont possibles selon la météo.

Niveau : vous avez déjà fait sans problème des randonnées, vous pouvez marcher sans peine 5 à 7h avec des dénivelés de 300m à l'heure sur des distances supérieures à 15km

Attention portage de vos affaires personnelles 10/12 kg

Cette randonnée est organisée sous la conduite d'un accompagnateur de montagne breveté.

Tarif : 340 € moins la subvention ASMA calculée selon le QF (voir fiche jointe), par personne en pension complète (repas du dimanche soir au petit déjeuner du dimanche suivant), y compris encadrement, nuit et repas en refuge.

Pour ce séjour vous pouvez être accompagné par des personnes en séjour libre sans activités, vous pouvez également effectuer une semaine en séjour libre avant ou après votre séjour sportif, nous contacter.

- ✓ Hébergement : le chalet dispose de 13 chambres de 2 à 5 lits (draps non fournis)
- ✓ nuits en refuge pendant la randonnée.
- ✓ Arrivée : dimanche à partir de 15 h Départ : 9 h dimanche suivant
- ✓ SNCF : TGV gare de Sallanches, autocar jusqu'à Megève puis téléphérique de Rochebrune pour accéder au chalet de l'ASMA (dernière benne à 17h30)
- ✓ Adresse : Asma chalet de Rochebrune 74120 Megève

Megève Haute-Savoie chalet de l'Asma

Magnifique balcon face au massif du Mont Blanc, le Tour des Aiguilles Rouges nous fait découvrir de nombreux lacs sauvages, la faune riche (bouquetin...) des refuges accueillants, et l'ascension d'un sommet de 3000 mètres accessible

Randonnée tour des aiguilles rouges 11 au 18 juillet 2004

✓ Votre semaine programme type :

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi | dimanche |
|---|---|--------------------------------------|---|------------------------------------|--|---|-------------------|
| Arrivée à partir de 15 h, Préparation des sacs pot d'accueil | Bus Megève Argentières Refuge du lac Blanc | lac Blanc Refuge de Bellachat | Bellachat Village de Servoz AM repos | Servoz Refuge Col d'Anterne | Col d'Anterne le Buet (3091 m) Refuge Pierre à Bérard | Pierre à Bérard Col des Montets Bus vers Megève | 9 h fin du séjour |

Des modifications de programme sont possibles selon la météo.

Niveau : vous avez déjà fait sans problème des randonnées, vous pouvez marcher sans peine 5 à 6h avec des dénivelés de 300m à l'heure sur des distances supérieures à 15km

Attention portage de vos affaires personnelles 10 kg

Cette randonnée est organisée sous la conduite d'un accompagnateur de montagne breveté.

Tarif : 360 € moins la subvention ASMA calculée selon le QF (voir fiche jointe), par personne en pension complète (repas du dimanche soir au petit déjeuner du dimanche suivant), y compris encadrement, nuit et repas en refuge.

Pour ce séjour vous pouvez être accompagné par des personnes en séjour libre sans activités, vous pouvez également effectuer une semaine en séjour libre avant ou après votre séjour sportif, nous contacter.

- ✓ Hébergement : le chalet dispose de 13 chambres de 2 à 5 lits (draps non fournis)
- ✓ nuits en refuge pendant la randonnée.
- ✓ Arrivée : dimanche à partir de 15 h Départ : 9 h dimanche suivant
- ✓ SNCF : TGV gare de Sallanches, autocar jusqu'à Megève puis téléphérique de Rochebrune pour accéder au chalet de l'Asma (dernière benne à 17h30)
- ✓ Adresse : Asma chalet de Rochebrune 74120 Megève

Parc du Haut-Jura

L'ASMA vous invite à découvrir le Jura à pied en famille et au rythme du pas de l'âne...L'animal est là pour que les enfants puissent monter dessus quand ils sont fatigués ou par plaisir...

Découverte du parc régional du Haut-Jura (forêt, lacs, combes...) en randonnée itinérante de 5 jours.

randonnée familiale au pas de l'âne 11 au 18 juillet et 8 au 15 août 2004

✓ Votre semaine programme type :

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|---|---|--------------------------|---|-----------------------------------|------------------------------------|---|-------------------|
| Arrivée à partir de 14 h, Présentation de nos amis « grandes oreilles » en soirée pot d'accueil | Départ randonnée itinérante de 5 jours, nuit à la Combe des Cives | Randonnée Nuit à Foncine | Randonnée nuit aux Planches en Montagne | Randonnée nuit aux Rouges Truites | Randonnée nuit à Chapelle Des Bois | ½ journée libre nuit à Chapelle Des Boi | 9 h fin du séjour |

Des modifications de programme sont possibles selon la météo.

Organisé sous la conduite d'un accompagnateur de montagne breveté, ce séjour est sans difficultés particulières mais ne pas oublier d'emporter dans ses bagages un minimum d'esprit sportif !

Tarifs : Adulte 425 €, 325 € pour les enfants de moins de 11 ans, moins la subvention ASMA au QF (voir fiche jointe) par personne en pension complète (repas du dimanche soir au petit déjeuner du dimanche), y compris l'encadrement et les ânes.

- ✓ Hébergement en chambre de 4 à 6 lits
- ✓ Arrivée : dimanche à partir de 16 h . Départ : dimanche 9 h.
- ✓ SNCF : gare de Morez (ligne Dijon Saint-Claude)
- ✓ Adresse : arrivée et départ : Maison du Montagnon 25240 Chapelle des Bois

BULLETIN D'INSCRIPTION " SEJOURS SPORTIFS ASMA "

Pièces à joindre au dossier : copie du bulletin de salaire ou du carnet de pension (retraité), avis d'imposition des revenus 2002 (les 4 pages) et chèque d'arrhes.

Quotient familial en € Tranche QF % de subvention ::.....

| | | |
|-------------------------------------|-----------|-------|
| Prénom et nom du demandeur : | Adresse : | |
| Tél dom : | | |
| Service et adresse administrative : | | |
| Tél travail : | Fax : | Mél : |

| | Nom des participants | Prénom | Poids pour le parapente | Lien de parenté | Né(e) le |
|----------------------|----------------------|--------|-------------------------|-----------------|----------|
| DEMANDEUR | | | | | / / |
| CONJOINT ou CONCUBIN | | | | | / / |
| AUTRES | | | | | / / |
| " | | | | | / / |
| " | | | | | / / |

| Intitulé du séjour | Date début du séjour | Date fin du séjour |
|--------------------|----------------------|--------------------|
| r | / / | / / |

| | |
|--|--|
| Tarif du séjour demandé a | |
| Nombre de personnes subventionnées | |
| Montant de la subvention Asma b | |
| Prix total C=a-b | |
| Arrhes versées: 30% du prix total (arrondir à l'euro supérieur) : d | |
| SOLDE = C-d | |

Des justificatifs complémentaires pourront être demandés pour les revenus non salariaux du foyer fiscal)
Les dossiers incomplets ne pourront être examinés.

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs et des conditions d'annulation. Le règlement du solde est à envoyer à l'ASMA Nationale au plus tard un mois avant le début du séjour.

Date

Lu et approuvé

SIGNATURE

A retourner avant la date butoir : 17 mai 2004 à l'Asma nationale secteur "sport" 8, rue du Helder 75009 PARIS.

COMMENT CALCULER LE QF

R = Revenu fiscal de référence
N = Nombre de parts fiscales

$$\mathbf{QF = R : (N \times 12)}$$

Pour les personnes n'ayant qu'une part fiscale, il convient d'ajouter 0.25 de part supplémentaire, c'est à dire diviser le Revenu fiscal de référence par $1,25 \times 12$ c'est à dire par 15.

Dans le cas de revenus négatifs ou positifs provenant d'activités non salariales, l'ASMA établit un revenu imposable fictif de la façon suivante :

- en cas de revenu négatif, le revenu imposable fictif équivaut au montant du SMIC net imposable (après application des abattements)
- en cas de revenu positif, le revenu imposable fictif est obtenu en ajoutant à ce revenu positif le montant du SMIC net imposable.
- Pour les personnes ne faisant pas partie du Ministère de l'Agriculture il n'est appliqué aucune subvention.
- avis d'imposition des revenus 2002

| Quotient familial | Tranche | Pourcentage de réduction sur le prix total du séjour |
|----------------------|---------|--|
| Moins de 351 € | 1 | 60% |
| De 352 € à 480 € | 2 | 50% |
| De 481 € à 579 € | 3 | 40% |
| De 580 € à 762 € | 4 | 35% |
| De 763 € à 960 € | 5 | 30% |
| De 961 € à 1 159 € | 6 | 25% |
| De 1 160 € à 1 342 € | 7 | 20% |
| Plus de 1 343 € | 8 | 10% |

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation d'un séjour entraîne des frais facturés par nos prestataires de services. Ces frais varient en fonction de la date de demande d'annulation par rapport à la date de début du séjour. Sauf cas de force majeure dûment justifié, l'ASMA ne peut supporter cette dépense. Vous trouverez ci-dessous les taux retenus sur le montant du séjour.

Plus de 30 jours avant le début du séjour il sera retenu **30 %** du montant total du séjour

Moins de 30 jours et plus de 20 jours avant le début du séjour il sera retenu **50 %** du montant total

Moins de 20 jours et plus de 7 jours avant le début du séjour il sera retenu **70 %** du montant total

Moins de 7 jours avant la date du début du séjour il sera retenu **80 %** du montant total

Sous les 48 heures avant la date du début du séjour il sera retenu **90 %** du montant total